

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES 2024-2025

REGLEMENT PHASE DEPARTEMENTALE

Article 1 : Présentation

Le CDJE 64 mandate l'Echiquier Bayonne Adour Echecs pour organiser la phase départementale qualificative au Championnat de France jeunes 2024- 2025

Lieu des rencontres : Gymnase Robert CAILLOU 11 avenue Raoul FOLLEREAU à Bayonne où une buvette sera tenue qui permettra de manger sur place.

Date : Dimanche 24 novembre 2024

Il est créé un tournoi par catégorie d'âge pour tout jeune joueur et joueuse autorisé (Art 1.1 du règlement général), à partir de la catégorie d'âge (U8) pour la saison en cours. L'inscription est gratuite.

Selon le nombre d'engagés dans une catégorie d'âge, les tournois Mixtes et Féminins pourront être fusionnés mais avec un classement distinct.

Cette phase qualificative ne concerne pas les joueurs déjà qualifiés directement, ni les U18 et U20 qui pourront néanmoins s'inscrire dans le tournoi ouvert pour leur catégorie d'âge.

A titre dérogatoire et sur demande unanime des joueurs et selon le nombre de présents, il sera possible de fusionner les tournois U18 et U20.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement sont crédités d'un ELO estimé selon le barème usuel de la FFE (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE telles qu'elles figurent dans le livre de l'arbitre réactualisé en septembre 2024.

Les tournois comporteront à priori 6 rondes et les appariements se font au Système Suisse intégral (forts-faibles).

Cependant selon le nombre d'engagés par catégorie l'organisateur pourra en disposer autrement avec l'accord de l'arbitre.

Les clubs fourniront le jeudi 21 novembre au plus tard la liste de leurs participants dans le respect de l'article 1

Seront appariés à la 1ere ronde tous les joueurs pointés présents avant 9h30 titulaires d'une licence valide.

Appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Remarque : Il appartient au joueur de vérifier son résultat de partie avec celui qui est affiché au terme de chaque ronde et concomitamment la concordance des points qu'il estime avoir marqué avec ceux qui lui sont attribués.

Une réclamation relative à une ronde, pour être prise en compte, doit être formulée auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde suivante laquelle est considérée comme terminée à l'affichage de son résultat.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 25mn avec 10 sec d'incrément pour les toutes les catégories.

Nota : S'agissant d'une cadence rapide, au premier coup illégal achevé constaté par l'arbitre, il est ajouté 1 mn à la pendule de l'adversaire.

Le deuxième coup illégal achevé constaté par l'arbitre perd immédiatement la partie.

=> Le joueur n'utilise qu'une seule main pour jouer (roque / prise / promotion) / L'utilisation des deux mains est considérée comme un coup illégal

Sans être un coup illégal, le jeu d'une main avec appui sur la pendule de l'autre est interdit. La violation de cette règle sera sanctionnée par un avertissement. En cas de récidive, le joueur sera sanctionné comme s'il venait de jouer un premier coup illégal et en cas d'une nouvelle récidive le joueur sera déclaré considéré comme ayant joué un deuxième coup illégal et aura en conséquence la partie perdue (sous condition des règles propres à la suite de coups réguliers pour attribuer le gain à l'adversaire).

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : dans l'ordre d'arrivée des joueurs à partir de 8h45 / Fin du pointage 9h30.

Horaire de Jeu prévisionnel : Matin R1 à **10h**, R2 à 11h10.

: A-Midi R3 à **13h**, R4 à 14h10, R5 à 15h20, R6 16h30

Remise des prix à la suite, estimée vers 18h.

Article 6 : Classement

Le classement final duquel il résultera les joueurs qualifiés est établi au nombre de points marqués : gain = 1; nulle = 0,5; perte = 0.

Le départage des ex-aequo sera appliqué selon le Buchholz tronqué, puis le Buchholz, enfin par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur avec une absence excusée par l'arbitre pour une ronde ne sera pas apparié pour celle-ci sans autre conséquence.

Un joueur apparié sera déclaré forfait s'il n'occupe pas sa place 2 minutes après le lancement de la ronde.

Deux absences d'un même joueur, excusées ou non, entraînent son exclusion du tournoi.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique sans délai le résultat de sa partie sur une feuille dédiée à cet effet sous le contrôle de son adversaire. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Ils s'obligent alors à sortir de l'aire de jeu pour discuter discrètement.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Dans cet esprit ils peuvent convenir d'un résultat nul qu'après un réel affrontement sur l'échiquier validé par l'arbitre.

Tout comportement suspect pourra être sanctionné par l'arbitre avec un résultat de 0-0

Article 10 : Rappels

Les appareils électroniques sont interdits dans l'aire de jeu autrement que complètement éteint dans un sac à l'écart du joueur.

Tout manquement avéré est sanctionné par la perte immédiate de la partie.

Les spectateurs, qu'ils soient accompagnants, parents ou joueurs devenus tels après leur partie feront preuve de discrétion au cours de leurs échanges toujours hors l'aire de jeu.

Les pendules doivent être activées calmement.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par Francis JARRIER, Arbitre Fédéral Élite 1

Il n'est pas prévu de jury d'appel des décisions de l'arbitre, cependant en cas de contestation d'une décision de l'arbitre, le joueur qui s'estime lésé pourra formuler une réclamation écrite auprès la commission d'appels sportifs de la FFE.

Les directives de l'arbitre restent exécutoires à titre conservatoire dans l'intérêt de la manifestation.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce règlement .

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

